



## Procès-verbal No 25 Séance du 3 mai 2021

### Présidence : Monsieur Alain Künzler

**Monsieur le Président** ouvre cette 25<sup>e</sup> séance de la législature à 20h15. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à M. le Syndic, à Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Monsieur l'huissier, à Messieurs les scrutateurs, aux représentants de la presse régionale et cantonale. Il déclare :

Voilà, encore une fois de plus, nous avons dû nous organiser pour que cette séance puisse se dérouler normalement et je remercie les employés du service du bâtiment pour la préparation de la salle. C'est une première et je suis heureux de pouvoir présider cette séance au VCenter, le casino étant occupé pour la journée don du sang.

La salle étant très grande et la compréhension de vos commentaires difficiles pour l'enregistreur de notre secrétaire, je prie donc les conseillères et conseillers qui désirent prendre la parole d'attendre qu'un de nos huissiers vous remette le micro pour vous exprimer. Je vous rappelle également que le port du masque est obligatoire. Merci d'avance pour votre compréhension

Avant de débiter cette séance, **M. le Président** souhaite faire part de nos sincères condoléances à 5 collègues, conseillère et conseillers communaux et honorer la mémoire de :

Monsieur Frédy Gfeller, papa de notre collègue, conseiller communal, René Gfeller

Madame Annelise Maillefer, maman de notre collègue, conseiller communal, Christophe Vallotton et Cédric Vallotton, responsable de notre sécurité Municipale

Monsieur René Maradan, papa de notre Municipal, Christophe Maradan

Monsieur Aloïs Schwerzmann, papa de notre Municipal, Christophe Schwerzmann

Monsieur Hervé Foretay, Municipal durant 14 ans et demi, et papa de notre collègue, conseillère communale, Lorianne Foretay-Magnenat

Il prie l'assemblée de se lever afin de respecter une minute de silence en leur mémoire, ainsi que pour toutes les personnes qui ont été touchées par le décès d'un proche.

Depuis le dernier conseil, **M. le Président** a eu le plaisir et l'honneur de représenter le conseil communal aux manifestations suivantes :

- Le dimanche 7 mars, au dépouillement des votations Fédérales et communales, je profite de l'occasion pour remercier les nombreuses et nombreux bénévoles qui ont participé au dépouillement.
- Le mercredi 7 avril, à l'élection tacite de notre syndic, Monsieur Stéphane Costantini

A vos agendas :

La sortie du conseil initialement prévue le 29 mai est annulée. Les incertitudes liées à la situation sanitaires ne permettent pas d'organiser cette manifestation pour l'instant.

On l'a privé déjà de beaucoup, **M. le Président** a donc décidé de fixer notre traditionnelle sortie au samedi 3 septembre 2021. Elle concernera bien entendu les conseillères et conseillers de cette législature. Vous recevrez donc tout prochainement une convocation et il se réjouit déjà de partager avec vous cette journée.

L'assermentation aura lieu le jeudi 3 juin à 19 heures à la grande salle du Casino.

La dernière séance de la législature est toujours fixée au 14 juin.

**M. le Président** dit qu'il a eu l'honneur et le plaisir de représenter le Conseil communal :

- Le 7 mars au dépouillement des votations fédérales et des élections communales
- Le 7 avril à l'élection tacite de notre Syndic, M. Stéphane Costantini

#### Premier objet

#### **Appel**

**Excusés** : Madame Catherine **Huguenin**  
Messieurs Etienne **Favez**, Alain **Kolly**, Jérôme **Perrin** et Gaétan **Uldry**

**Non excusé** : Monsieur Christian **Agnelot**

L'appel fait constater la présence de 44 conseillers/50, 5 personnes ont pris la peine de s'excuser, une personne non excusée.

Le quorum étant atteint, **M. Künzler** soumet aux conseillers l'ordre du jour suivant :

#### Deuxième objet

#### **Adoption de l'ordre du jour**

**M. le Président** soumet au vote, l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 24 du 7 décembre 2020
4. Correspondance
5. Rapport de la Commission chargée d'étudier les préavis municipaux No 06/20 et 06bis/20 relatifs aux indemnités des membres de la Municipalité et du Conseil communal
6. Préavis municipaux et nomination des commissions
7. Communications des représentants aux associations intercommunales ou régionales

8. Communications de la Municipalité
9. Postulat, motions, interpellations, résolutions, pétitions et projets
10. Divers, questions et vœux

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

**Troisième objet**  
**Adoption du procès-verbal No 24 du 7 décembre 2020**

Le procès-verbal No 24 est adopté à l'unanimité sans remarque

**Quatrième objet**  
**Correspondance**

- REPONSE de la Municipalité au postulat "Plus de sécurité dans notre localité" déposé le 29 août 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 29 août 2020, Madame Emmylou Maillard, conseillère communale, déposait le postulat « Plus de sécurité dans notre localité ». Soumis au vote, celui-ci a été pris en considération par 26 oui et 22 non.

Dans son argumentaire, elle relève deux éléments qui inquiètent et interpellent les villageois concernant la sécurité.

Le premier concerne des jeunes qui squattent et ont pris l'habitude de se rencontrer pour boire, fumer, et faire du bruit dans différents endroits du village, comme par exemple la halle des fêtes, l'église catholique, devant le magasin Denner ou la place de la presqu'île. L'achat et la vente de drogues sont également évoqués, générant une inquiétude au sein de la population.

Il s'avère que bon nombre de personnes se retrouvent à ces endroits ; il s'agit souvent de familles, de jeunes, parfois de requérants. Des contrôles réguliers sont effectués par les assistants de sécurité publique (ASP), les gendarmes, voire même les gardes-frontière. Aucune plainte concernant l'insécurité n'a été enregistrée à ce jour. Des problèmes d'incivilité, comme par exemple des déchets qui jonchent le sol ou des tags, sont par contre parfois à déplorer.

S'agissant de la presqu'île, des agents de sécurité y passent ponctuellement et des caméras de vidéosurveillance ont été installées en 2014 pour contrôler le site. Là également, aucune plainte concernant l'insécurité n'a été déposée et aucun problème d'incivilité n'est à déplorer.

Concernant l'achat et la vente de drogue, une modification de la loi sur les stupéfiants, entrée en vigueur en octobre 2013, a introduit les amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas 10 grammes.

Dès juin 2016, le commerce de cannabis légal, le cannabidiol (CBD) se développe en Suisse de manière conséquente. Sans une analyse en laboratoire, il est impossible de distinguer le CBD, dont la teneur en tétrahydrocannabinol (THC) est inférieure à 1 %, d'un chanvre illégal.

Le 6 septembre 2017, le tribunal fédéral rend un arrêt stipulant que la détention ou l'acquisition de produits de type cannabique de moins de 10 grammes n'est pas punissable. En cas de contrôle, la marchandise est toutefois saisie et détruite, ce type de produit demeurant un stupéfiant interdit au sens de la loi sur les stupéfiants. La procédure des amendes d'ordre reste néanmoins applicable à toute personne surprise en flagrant délit de possession de produits de type cannabique, dans la mesure où la teneur en THC est supérieure à 1 %. Le cannabis contenant moins de 1 % de THC (CBD) est par contre un produit légal, soumis aux dispositions sur les produits du tabac et les denrées alimentaires.

Le second élément relevé dans le postulat concerne la gare et la ligne S2 reliant Lausanne à Vallorbe, précisant que des incivilités, comme par exemple fumer, écouter de la musique fort, tirer les freins d'urgence etc., sont provoquées notamment le week-end en fin de soirée ou tôt le matin.

Pour répondre à ce point, il est utile de préciser que le site de la gare est de compétence fédérale et non communale, ce qui sous-entend que les ASP ne peuvent intervenir comme bon leur semble. Ils font des passages réguliers afin de contrôler que les mesures anti-COVID soient appliquées. Lorsqu'ils rencontrent des personnes qui squattent dans la salle d'attente, ils transmettent ces informations directement à la gendarmerie, aux gardes-frontière et aux CFF.

Renseignements pris auprès du responsable de la police des transports, sa réponse est la suivante :

*"En réponse à votre question et au nom de la police des transports, je vous informe qu'à ce jour, nous n'avons relevé aucun souci concret en lien avec la sécurité, sur la ligne Vallorbe - Le Day - Lausanne en 2020. Aucune annonce de clients ou autre ne nous est parvenue. Quant aux patrouilles, qui effectuent le trajet, ces dernières n'ont pas constaté d'incident récurrent. Si toutefois vous avez des informations concrètes sur le type de problème qui sont rencontrés, je vous invite à nous les communiquer afin que nous puissions effectuer une nouvelle analyse et ainsi répondre au mieux à vos attentes."*

La Municipalité dépose systématiquement une plainte pénale pour toutes les infractions commises dans notre village et les auteurs de ces infractions sont automatiquement sanctionnés, lorsqu'ils sont appréhendés. Selon les endroits, la possibilité de mettre des caméras de surveillance afin de lutter davantage contre ces incivilités est examinée.

En conclusion, les mesures prises en collaboration avec la gendarmerie, à savoir :

- patrouilles pédestres ou mobiles effectuées régulièrement,
- présence du poste mobile de la gendarmerie plusieurs fois par année à divers emplacements de la localité, dont les places de divertissements,
- entretiens mensuels organisés entre les ASP et la gendarmerie pour partager des informations d'ordre général, sécuritaire ou organisationnel selon les événements,

sont une alternative qui renforce déjà notre sécurité ; aucune autre mesure ne semble dès lors être nécessaire à ce jour mais l'évolution de la situation est suivie de près

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
Stéphane Costantini

La Secrétaire  
Fabienne Mani

**Cinquième objet**

**Rapport de la commission permanente chargée d'étudier les préavis municipaux No 06/20 et 06bis/20 relatifs aux indemnités des membres de la Municipalité et du Conseil communal**

M. Y. Jaillet, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée. Il soumet ce rapport au vote.

**Le Conseil communale de Vallorbe**

- vu les préavis nos 06 /20 de la Municipalité et 06bis /20 du Bureau du Conseil communal ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour les étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**Décide**

au vote à main levée, à l'unanimité :

**1) de maintenir les indemnités du Conseil communal pour la législature 2021-2026 comme suit :**

Traitement annuel du Président	CHF 2'200. --
+ indemnités élections / votations	CHF 200. --
Traitement annuel de la secrétaire	CHF 6'650. --
+ indemnités élections / votations	CHF 400. --
+ Indemnités téléphoniques annuelles	CHF 100. --
Indemnité horaire secrétaire suppléant	CHF 30. --
+ rédaction PV	CHF 30. -- /heure
Jetons de présence des conseillers	CHF 30. --
Traitement annuel des scrutateurs	CHF 120. --
+ Indemnité par journée élections / votations	CHF 100. --
Indemnités des scrutateurs remplaçants par journée élections / votations	CHF 100. --
Indemnité horaire pour commissaires	CHF 28. --
Indemnité pour les rapporteurs de Commissions	CHF 28. --/heure

**2) de maintenir les indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026 comme suit :**

*Syndic*

Traitement de base annuel	CHF	57'578.--
Frais de représentation annuels	CHF	12'180.--
Forfait véhicule annuel	CHF	<u>2'400.--</u>
Total	CHF	72'158.--

*Municipaux*

Traitement de base annuel	CHF	34'171.--
Frais de représentation annuels	CHF	6'772.--
Forfait véhicule annuel	CHF	<u>1'400.--</u>
Total	CHF	42'343.--

**Sixième objet**

**Préavis municipaux et nomination des commissions**

**No 01/21 Préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 198'500. -- pour la création d'une UAPE dans l'Aula du Complexe scolaire et sportif du Simplon pour les enfants de 8 à 12 ans (envoyé aux conseillers par courrier le 8 avril 2021)**

Le préavis a été transmis aux conseillers par courrier le mois passé, la Commission chargée de l'étudier s'est déjà mise au travail et la première séance a eu lieu le 28 avril.

Sur décision du Conseil, la commission a été nommée par le bureau, à savoir :

Mesdames Lauranne **Bréchon**, Sarah **Clot**, Catherine **Künzler** et Line-Claude **Magnenat**  
Messieurs Daniel **Rosetti**, Sébastien **Authouart**, Yann **Jaillet** et Emmylou **Maillard**

**No 02/21 Préavis municipal relatif à l'approbation du nouveau règlement et du nouveau système de taxation sur l'évacuation et le traitement des eaux**

Sur décision du Conseil, la commission a été nommée par le bureau, à savoir :

Messieurs Jacques-André **Chezeaux**, Yann **Jaillet**, Claude **Magnenat**, Daniel **Rosetti**, Stéphane **Truan**, Christian **Lirgg**, René **Gfeller** et Italo **Facchinetti**.

**No 03/21 Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2020**

M. le Syndic annonce que les rapports de gestion et les comptes pour l'année 2020 seront adressés aux conseillers d'ici la fin de la semaine ; ils ont été avertis cet après-midi même par la Municipalité. Malgré une année pénible, la marge d'autofinancement dégagée est de l'ordre de 3'014'866 francs, soit 14,69%, et l'excédent de revenus de 3'221 francs.

La Municipalité a pu faire face aux dépenses imprévisibles et à la baisse des produits dues à la situation sanitaire sans que les comptes n'en soient trop péjorés.

Il faut toutefois rester très vigilants car les conséquences financières de la crise COVID se feront très probablement ressentir sur les comptes communaux de 2021 et des années suivantes.

### Septième objet

#### **Communications des représentants aux associations intercommunales ou régionales**

Mme Ch. **Leuenberger**, déléguée, déclare que la première séance de l'AscoVaBano de cette année aura lieu le 5 mai prochain ; il n'y a donc aucune communication.

### Huitième objet

#### **Communications de la Municipalité**

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, communique :

Depuis quelques semaines, différents produits du bois sont en vente à la déchetterie, comme du bois d'allumage en fagot, bûche finlandaise, piquet de chêne etc... donc n'hésitez pas. Vous trouverez sur le site internet de la Commune tous les renseignements utiles.

Dès ce week-end, nous pourrons profiter du beau temps et d'un peu plus de douceur, selon Météo Suisse, avec l'ouverture de la piscine. Nous souhaitons avoir une saison sans trop de restrictions et pouvoir reprendre une vie un peu normale.

M. L. **Fiorito**, Municipal, communique :

#### **Protection civile**

Comme vous le savez, le Conseil d'État du Canton de Vaud a décidé de mettre sur pied la Protection civile vaudoise dans son ensemble dans le cadre des mesures de lutte contre le COVID-19. Du 14 mars au 31 décembre 2020, ce sont 454 miliciens qui ont été engagés soit 10'672 jours de service pour différentes missions de soutien et appui aux hôpitaux, EMS, Police, vaccination, etc. Par son engagement, la Protection civile a démontré qu'elle est un partenaire incontournable pour la gestion des crises de grande ampleur.

#### **Projet TETRIS**

Vous avez sans doute entendu parler du projet TETRIS. Il a des conséquences sur les effectifs de la protection civile en Suisse assez importantes. Il s'agira, en moyenne, d'une diminution de 35 % des effectifs (situation vaudoise).

Cette diminution sera particulièrement marquée chez les sous-officiers, où elle atteindra plus de 50%. La chute des effectifs de la protection civile n'est cependant pas entièrement due à l'entrée en vigueur la nLPPCi (nouvelle Loi sur la Protection de la Population Civile révisée).

Cette dernière n'est, en effet, qu'un facteur supplémentaire venant se cumuler à un phénomène ayant émergé il y déjà une dizaine d'année. L'adaptation avec l'obligation de servir sur les mêmes bases que l'armée, le développement du service civil ou tout simplement l'évolution de la société sont différentes sources qui pousse la PCi à devoir s'adapter.

Alors que nous recrutions encore plus de 800 personnes en 2009, ils étaient moins de 400 à rejoindre les rangs en 2017 et moins de 200 en 2019 ! Cette chute du nombre d'astreints est principalement due au processus de recrutement. D'une part, de moins en moins de personnes y sont appelées. D'autre part, proportionnellement, le processus affecte de moins en moins de personnes à la protection civile. Les estimations réalisées l'année dernière prévoyaient une baisse des effectifs de 35 % en 2025 et de 50 % en 2030. Nous aurons, l'année prochaine, déjà atteint les 35 %. Pour autant, la Protection civile vaudoise ne reste pas inactive et réagit avec vigueur à ce phénomène. Toute crise, présente des opportunités qu'il s'agit de saisir, avec courage et responsabilité. L'Assemblée des Présidents des CoDir (Comités Directeur) et l'État de Vaud ont conjointement lancé un projet en mars 2019, dont l'objectif vise non seulement à adapter la Protection civile à la diminution des effectifs, mais également à développer ses savoir-faire, sa structure et sa logistique. Un comité de pilotage composé du Chef du SSCM (Service de la Sécurité Civile et Militaire), ainsi que les présidents des ORPC de Morges, et Jura-Nord vaudois, conduisent ce projet avec l'appui des commandants de l'ORPC Riviera et du canton, ainsi qu'un mandataire externe. Les résultats de ce projet, ambitieux, devraient être soumis aux autorités politiques dans le courant de l'année. Je tiens à remercier tous les astreints, ainsi que les professionnels des ORPC pour leur engagement, leur investissement et leur courage face aux moments difficiles qu'ils peuvent vivre dans les EMS tout particulièrement. Cette année l'assemblée générale aura lieu le 11 mai prochain dans la grande salle du Casino ici à Vallorbe, la raison pour laquelle je ne peux m'étendre davantage sur des informations de gestion

## **SDIS**

En ce qui concerne le Service de Défense Incendie et Secours de Vallorbe Région, l'année 2020 aura décidément été particulière jusqu'au bout. Je ne vais pas retracer ici l'historique de l'arrivée de ce cher virus mais l'incidence sur le SDIS a été particulièrement néfaste par le manque d'activités, aussi bien pour les exercices que les interventions et surtout l'absence des relations sociales. Certes s'il y a eu une baisse générale du moral des troupes, la motivation était toujours bien présente avec une hâte à la reprise à 100% des activités.

L'État-major s'est réuni virtuellement à de nombreuses reprises pour définir et redéfinir sans cesse le mode de fonctionnement selon les recommandations reçues chaque jour au plus fort de la crise. Alors que certains SDIS ont stoppé complètement leurs exercices, l'Etat-major a essayé d'élaborer différents scénarii pour maintenir un minimum d'activités tout en restant conforme aux exigences de l'ECA et de la santé publique. Quelques changements au sein de l'organisation du SDIS pour 2021. Le Major Marc-René Christen s'était fixé comme objectif de préparer au mieux la relève car il n'aspire pas à une longue carrière à ce poste de commandant. Ce travail est arrivé maintenant à son terme et la relève est prête pour assurer la suite.

Au 1er janvier 2021, le Capitaine Alexandre Tharin a repris la partie opérationnelle de la conduite du SDIS. La phase finale de ce plan de continuité se fera par la passation de pouvoir qui se déroulera probablement dans le courant du mois de juin 2021. Je remercie tous les sapeurs-pompiers du SDIS Vallorbe Région pour leur engagement et leur motivation dans cette période de crise sanitaire et en espérant pouvoir en sortir bientôt.

M. S. Costantini, Syndic, fait part des communications suivantes :

### **Entretien des routes**

Lors de la dernière séance du Conseil communal, M. Hubert Bally avait demandé si la Commune de Vallorbe avait profité de subventions de l'Etat dans le cadre de réfections de routes cantonales en traversée de localité et le cas échéant pour quelle somme.



Je lui avais répondu par l'affirmative tout en précisant que je transmettrai les montants ultérieurement, ne les connaissant pas par cœur lorsque M. Bally a posé la question. Je suis donc en mesure ce soir de donner les informations manquantes. La Commune a bénéficié d'une subvention de 92'228 francs pour la réfection de la Rue de l'Ancienne-Poste. En ce qui concerne la réfection du bas de la Grand-Rue et de la rue de Pontarlier, 394'850 francs nous ont été octroyés, le montant sera déterminé avec exactitude lorsque les travaux seront terminés.

### **Travaux au bas de la Grand-Rue, à la rue de Pontarlier ainsi qu'à la ruelle des Grandes-Forges**

Vous avez pu le constater, les travaux sont presque terminés. La place devant la Tour, le giratoire ainsi que l'arborisation mise en place mettent bien en valeur le centre de notre village. La dernière couche de revêtement bitumineux sera posée, sous réserve des conditions météorologiques, à mi-juillet et la réfection des trottoirs sur le pont de ville aura lieu dès le mois prochain. Ce sont les derniers désagréments que nous devons supporter mais les résultats seront en phase avec les attentes. Le crédit qui nous a été alloué par le Conseil communal sera respecté, il n'y aura pas de surcoût.

### **Association Tourisme Social Vallorbe (ATSV)**

Depuis quatre décennies environ, des comités formés de membres bénévoles se sont succédés pour gérer l'ATSV et le bâtiment abritant l'Auberge pour Tous. Le travail fourni a été exemplaire mais force est de constater que les années passent et qu'il est légitime pour les personnes en charge de ces responsabilités de vouloir transmettre leur mandat un jour.

C'est dans ce contexte que le Comité actuel a pris contact avec la Municipalité afin de déterminer si une reprise par la Commune des actifs et passifs de l'Association était envisageable, partant du principe que la Commune s'engagerait à perpétuer le but de l'ATSV soit « L'Association a pour but l'entretien, l'exploitation, la surveillance et l'administration, sur une base d'utilité publique, d'un bâtiment à but social, appelé Auberge pour tous. L'Association est d'utilité publique et ne poursuit aucun but lucratif ». Au vu du contexte, de la nécessité de pouvoir continuer à mettre à disposition des gens de passage dans la localité un hébergement collectif et de la situation saine de l'ATSV, la Municipalité est entrée en matière. Un préavis faisant état de ce projet sera déposé au Conseil communal après la pause estivale.

### **Répartition des dicastères**

La répartition des dicastères au sein de la Municipalité pour la prochaine législature a eu lieu aujourd'hui. Un soin particulier a été porté à une juste répartition des charges ainsi qu'à la mise à profit des capacités individuelles de chacun par rapport à ses futures responsabilités.

Chaque membre de la Municipalité pourra en outre bénéficier des compétences d'au moins un chef de service dans son équipe. Les dicastères seront répartis comme suit :

- **Madame Christine Leuenberger** : service forestier, tourisme, sports, sociétés locales ;
- **Monsieur Luigi Fiorito** : service de voirie, police administrative, service de défense incendie et secours, protection civile ;
- **Monsieur Christophe Maradan** : station d'épuration, service des eaux, éclairage public et urbanisme ;
- **Monsieur Luc-Olivier Stramke** : service des bâtiments, bureau technique, écoles, accueil pré- et parascolaire ;
- **Monsieur Stéphane Costantini** : administration générale, finances, promotion économique, énergies, transports publics, service social.

### Neuvième objet

#### **Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets**

Il n'y a pas de motion, postulat, interpellation, résolution, pétition et projet.

### Dixième objet

#### **Divers, questions et vœux**

Mme E. **Maillard** remercie la Municipalité d'avoir évalué son postulat. Cependant, au sujet de la Gare de Vallorbe, elle sait bien que ce n'est pas de la compétence communale ; par contre, il y a bel et bien de l'insécurité et c'est soit à la Commune soit aux employés CFF de faire remonter l'information, Elle sait également que la police des transports effectue des patrouilles mais pas forcément aux bonnes heures selon elle. Elle réitère ses remerciements pour cette réponse et se permettra de revenir sur ce problème un jour, avec des preuves concrètes.

Au sujet de la fête du 1<sup>er</sup> août, Mme Maillard dit qu'au vu de la situation sanitaire actuelle, elle espère qu'elle pourra avoir lieu avec un certain nombre de personnes. En collaboration avec M. Rindlisbacher, ils suivent cela de près et prendront une décision dès que possible.

M. R. **Gfeller** intervient au sujet du parcage des véhicules sur les trottoirs dans la localité, empêchant les piétons, les enfants et les mamans avec des poussettes de passer. Il a remarqué cela à plusieurs reprises ces derniers temps, le long de la rue du Faubourg notamment et trouve cela inadmissible, il demande donc à la Municipalités d'y remédier et d'informer la population.

D'autre part, concernant la circulation devant l'école. Il sait qu'il y a quelques années, on avait demandé aux parents de ne plus venir amener ou rechercher leurs enfants en voiture juste devant l'école. Cependant, il a pu constater, ces derniers temps, que cela se fait à nouveau, de manière totalement normale et innocente, sans que personne n'intervienne. Ce qui a été établi par le passé n'est donc plus en vigueur, il pense que les actuels parents ne sont peut-être même pas au courant de cette interdiction aux heures d'entrée et de sortie des élèves. Dès lors, il demande que l'on fasse à nouveau quelque chose pour qu'ils en soient informés.

Mme C. **Künzler** intervient au sujet de la communication de M. le Municipal Fiorito sur la Protection civile. En effet, elle s'interroge sur la pertinence de diminuer les effectifs de la PC, alors que durant la crise sanitaire, que nous traversons toujours, il a été fait appel avec succès à ces forces. Elle se demande donc si cette décision est bien judicieuse.

Mme Ch. **Leuenberger** revient sur les élections communales du 7 mars dernier, n'ayant pas encore eu l'occasion de le faire ; elle tient à remercier toutes les électrices et électeurs qui par leur vote, lui ont accordé leur confiance pour la prochaine législature à la Municipalité. Elle se réjouit déjà beaucoup d'entamer cette nouvelle fonction très prochainement.

M. H. **Bally** remercie le Syndic pour la réponse apportée au sujet des indemnités cantonales.

D'autre part, il dit qu'il voulait intervenir lors de la séance du 15 février mais la pandémie l'en a empêché, dont acte... Alors, il déclare :

La Municipalité a terminé son mandat, alors que la future et son Conseil, vont devoir faire face à des responsabilités économiques et sociales.

C'est à eux, conjointement, de trouver des stratégies locales à la crise la plus grave jamais vécue depuis la seconde guerre mondiale et que personne dans cette salle n'a connu, bien heureusement !

Tous ces changements, ô combien imprévisibles, m'amènent à une demande. À savoir : La Municipalité qui est sortie des urnes comme le Conseil communal devront tout mettre en œuvre et faire un maximum face à cette situation inédite et d'utiliser tous les moyens en leur possession, et ils les ont, pour que les secteurs locaux et régionaux, économiques et sociaux de notre Commune soient dans le bon train.

Arrêtons de suivre à la lettre certains articles de loi, entre autres les règles des marchés publics qui gangrèment et \*obèrent\* les PME. Si nous voulons assurer la pérennité de nos PME locales, il faut relancer notre économie déjà mise à mal, il faut relever ces défis, il faut oser prendre des risques et appliquer la législation avec bon sens.

J'ajouterais certains critères qui n'orientent pas assez les marchés en direction de l'économie locale et des préoccupations sociales, et je me suis même entendu dire, que les marchés publics et autres, ainsi que la loi, devraient évoluer dans ce sens.

Quand on voit que c'est le prix qui compte à 60 %, voire plus, les dés sont pipés dès le départ, c'est inadmissible, inacceptable.

Dans le Journal de Vallorbe du 19 mars, l'article de la Municipalité dit qu'en cas de contestation, nous vous remercions de vous adresser directement aux membres de cette dernière, en tout temps, ils sont à votre écoute.

Au vu de ce qui précède, vous allez m'écouter, j'espère. Je vous l'ai dit et répété, nous sommes des conseillers communaux qui votons des millions pour le bien-être de notre village, qui payons des centaines de milliers de francs dans cette Commune et quand je vois des entreprises extérieures, loin à la ronde (Colas, RSA, Grisoni, Zaugg, Orlati etc..) pour ne pas les citer, qui ne paient pas un franc d'impôt à Vallorbe, cela me laisse perplexe...

Je suis en colère, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Conseillères et Conseillers communaux, ouvrez les yeux ! Pas un, mais les deux ! Exemple, Le trottoir de la rue du Faubourg (début des travaux vendredi 19 mars, fin des travaux vendredi 16 avril) et autres chantiers, dont les entreprises de proximité pourraient exécuter les travaux.

Vous allez me dire qu'il y a l'Hôtel de la Concorde où les entreprises de la place ont œuvré, oui, cela c'est positif, Bravo, mais soyez plus vigilants

Le 15 février, je voulais lire ce paragraphe :

Vous n'êtes pas sans savoir que la Confédération a des réserves considérables. L'heure est venue de les utiliser avant que le Conseil fédéral ne se fasse accuser de pingrerie et qu'il plonge ainsi une bonne partie de la société dans la précarité ou des faillites, dont elle ne se relèvera pas. Il est urgent de prendre ses responsabilités et d'agir. Penser global, agir local : C'est donc possible à Vallorbe.

Tous les partis durant leur campagne, ont mis en avant, l'importance de la proximité, je serais attentif à la concrétisation de leurs promesses électorales.

J'avais un message à faire passer, vous l'avez écouté, merci de votre patience, mais j'espère surtout que vous l'avez entendu et que vous allez à votre tour le faire passer !

Vous m'avez beaucoup encouragé, je vous en remercie. Merci à vous de votre confiance, vous avez la mienne.

(\*obérer\* : accabler d'une lourde charge financière, endetter jusqu'à la ruine)

M. L.-O. **Stramke** tient également à remercier la population vallorbière pour la confiance à son égard lors des dernières élections communales. Il tient à remercier tous ceux qui l'ont soutenu, ainsi que les conseillères et conseillers communaux qu'il a côtoyé durant cette dernière législature, cela a été très formateur et il a beaucoup appris à leur côté sur les bancs du Conseil. Finalement, il remercie également les membres actuels et futures de la Municipalité, pour leur accueil et se réjouit beaucoup de travailler avec eux.

M. Y. **Jaillet** dit que la route reliant Vallorbe à Premier par Montougi, fait l'objet d'une interdiction de circuler en cas d'enneigement. Plusieurs personnes l'ont approché pour lui signaler que cette route avait été déneigée cet hiver contrairement à la pratique antérieure et malgré la signalisation en place « route non déneigée ». Il souhaite savoir si c'est bien le cas ? pourquoi ? Et quelle Commune en assume les coûts ?

Lors du dernier dimanche des relâches, un moniteur de la Société de gym s'est rendu dans la salle de gym du Complexe pour y prendre du matériel. Quelle ne fut pas sa surprise d'y trouver un groupe d'une dizaine de personnes adultes jouant au football pendant que l'entreprise de nettoyage mandatée par la Commune y travaillait. M. Jaillet déclare que lorsqu'un groupe de la Société de gym, désire utiliser une salle pendant le week-end, il doit en fait la demande à la Commune. Dès lors, la demande a-t-elle été faite par ce groupe ? Et si oui, comment une telle autorisation a-t-elle pu être accordée, alors que les mesures anti-Covid en vigueur à l'époque, interdisaient la pratique de sport en salle, pour les adultes. Par contre, si aucune autorisation n'a été accordée, M. Jaillet demande qui était ce groupe et comment a-t-il pu entrer et utiliser librement cette salle ?

M. L. **Fiorito**, Municipal, en réponse à la première intervention de M. Jaillet, déclare qu'effectivement cette route n'est pas déneigée et que si cela a été fait, c'est une erreur de la part d'un employé, qui ne savait pas.

M. Ch. **Maradan**, Municipal, dit à M. Jaillet qu'il va se renseigner au sujet de l'utilisation de la salle de gym, le dimanche à la fin des relâches, et qu'il lui répondra lors de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** rappelle l'assermentation des nouvelles autorités le 3 juin et la prochaine séance, agendée au 14 juin 2021. Il remercie les conseillers pour la bonne tenue des débats. La séance est levée à 21h11.

Le Président  
Alain Künzler

La Secrétaire :  
Francine Manière,



Prochaine séance, lundi 14 juin 2021 à 19h30